



Fédération des Pyrénées-Orientales de Pêche
de Protection du Milieu Aquatique

Challenge MADE IN 66
Concours de pêche au leurre en float-tube
FICHE INSCRIPTION GÉNÉRALE 2024

- 1 septembre : LAC DE MATEMALE à Matemale
 5 octobre : BARRAGE DE L'AGLY à Caramany → Inscription via L'ARPO (contacter la Fédération).
 23 novembre : LAC DES ESCOUMES à Vinça
Chèque libellé à l'ordre de la Fédération de Pêche des Pyrénées Orientales

Veuillez cocher le/les concours auxquels vous voulez participer

Si vous vous êtes déjà inscrit à un concours, notez juste le numéro que l'on vous a attribué sinon remplissez le tableau ci-dessus.

N° Concurrent :

Nom et Prénom	
Adresse	
Portable	
Mail	

NOUS VOUS DEMANDONS DE REMPLIR CES RUBRIQUES AVEC SOIN POUR QUE NOUS AYONS DES COORDONNÉES CORRECTES AFIN DE POUVOIR VOUS CONTACTER LE CAS ÉCHÉANT.

Inscription Frais d'inscription = 40 € par concours

Souhaitez-vous un reçu d'inscription oui non

Le chèque libellé au nom de la **FEDERATION DE PÊCHE DES PYRÉNÉES ORIENTALES** doit nous parvenir avec la fiche d'inscription remplie, le droit à l'image (ci-dessous) ainsi que la décharge (ci-dessous) signée et la photocopie de votre carte de pêche,

à l'adresse suivante : Fédération de pêche des Pyrénées Orientales - **1 avenue des Bouillouses, 66170 Millas** –
Tél. : 06 07 69 20 99 - Mail : federation@peche66.org

DÉCHARGE

Cette décharge doit nous être envoyée à la 1ère inscription et sera valable sur l'ensemble des concours appartenant au Challenge MADE IN 66.

Je soussigné

Certifie

1. avoir pris connaissance du règlement particulier du concours et s'engage à en appliquer les règles.
2. avoir une connaissance totale de la législation en vigueur pour naviguer sur les voies d'eau intérieures

Fait à le

Nom :

Signature avec mention «lu et approuvé ».

DROIT A L'IMAGE

Ce droit à l'image doit nous être envoyé la 1ère inscription et sera valable sur l'ensemble des concours organisés dans le cadre du Challenge MADE IN 66.

Je soussigné

Autorise la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Pyrénées Orientales à être titulaires des droits d'images prises par leurs soins durant la période du concours (de notre arrivée sur le site à la remise des prix). Seules ces images pourront faire l'objet d'une exploitation non commerciale. Ces photos ne serviront qu'à la promotion de la pêche et dans un but non commercial. Je les autorise à publier sans limitation dans le temps et sur tous supports d'information ou de promotion, réseaux sociaux et sites de partages inclus, les photos et/ou vidéos prises lors des différentes manifestations.

Fait à le

Nom

Signature avec mention « Bon pour accord ».